

Pages spéciales de L'US n° 776
du 17 février 2018

OUI, UNE VAGUE QUI MONTE

Emmanuel Macron, plus qu'en marche, dans une course effrénée, mène une casse sociale brutale sans précédent, y compris en contournant la loi. Entre les ordonnances contre le code du travail, les attaques contre le service public, le statut des fonctionnaires, le principe solidaire de la Sécurité sociale, l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites qui signerait la fin du code des pensions, la liste n'est pas exhaustive. Côté éducation, la même machine à trier est au programme à l'entrée de l'Université et au lycée. Et le plan Collomb sur l'immigration s'avère d'une régression sans pareille. Bref, Macron s'attaque à des pans entiers de notre modèle social.

Mais trop c'est trop. Même Alain Minc le met en garde contre la « vague qui monte », celle de l'idée qui se développe qu'un autre monde est possible et nécessaire. Idée qu'on appelle utopie, avant qu'elle ne devienne la vague qui balaie la fatalité. Comme la marée toujours recommencée, les luttes se poursuivent : mobilisation des personnels des EHPAD, des gardiens de prison, mais aussi celle des retraité-e-s qui continuent à exprimer leur colère. En même temps, la parole des femmes explose au grand jour, dans l'intérêt de tous, et n'est pas près de s'épuiser. Tout cela traduit le refus du repli sur l'individualisme, la confiance dans l'action collective, un élan de réappropriation au profit du bien commun.

Le combat est à l'ordre du jour, indissociable de l'élaboration d'un modèle de société fondée sur l'intérêt général et non sur la réussite de quelques-uns. Si le Président est en marche, nous avons un avantage sur lui : nombreux et ensemble, nous pouvons « chausser des bottes de sept lieues ». ■

MARYLÈNE CAHOUET

DOSSIER

Paupérisation en marche chez les retraité-e-s



ACTUALITÉ

Drôles d'étrennes
Avis de tempête

SANTÉ/SOCIÉTÉ

Sécurité sociale :
une loi de rupture

LOISIRS/CULTURE

Voyage en Étrurie
La réinvention d'une civilisation

PORTRAIT

Robert Guédiguian
Un homme engagé

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

• **AVIS DE TEMPÊTE** p. 2

• **RETRAITES :
DERRIÈRE LES APPARENCES...** p. 3

• **JUSTICE POUR
LES JEUNES ISOLÉS ÉTRANGERS** p. 3

• **AGIR CONTRE LA CASSE DU BAC** p. 4

INTERVIEW

ENTRETIEN AVEC
VALÉRIE SIPAHIMALANI

SANTÉ-SOCIÉTÉ

• **LE HAUT CONSEIL DE L'ÂGE :
DES AVANCÉES** p. 6

• **FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :
UNE LOI DE RUPTURE** p. 7

• **COTISATIONS MGEN 2018** p. 7

• **CHILI : DES MOBILISATIONS
QUI FONT SENS** p. 8

VIE SYNDICALE

• **LES RETRAITÉS DU SNES-FSU
EN AG À ARRAS** p. 9

• **JOURNÉES D'AUTOMNE
FSU 2017** p. 9

• **LES RETRAITÉS EN COLÈRE
NE LÂCHENT RIEN** p. 10

• **LE 1^{ER} DÉFI DE L'AUTONOMIE
À SAINT-ÉTIENNE** p. 10

• **CONGRÈS DU SNES-FSU
DU 26 AU 30 MARS 2018** p. 11

• **LE 30 JANVIER, LES EHPAD
ÉTAIENT DANS LA RUE** p. 11

DOSSIER

• **DES CHOIX POLITIQUES
À COMBATTRE**
Paupérisation en marche
chez les retraité-e-s p. 12

INFOS PRATIQUES

• **RÈGLES DE SUCCESSIONS :
DES NOUVEAUTÉS**

• **LA TAXE D'AMÉNAGEMENT
POUR TRAVAUX OU
CONSTRUCTION** p. 18

LOISIRS-CULTURE

• **LE PRIX GONCOURT
DES LYCÉENS À 30 ANS** p. 19

• **VOYAGE EN ÉTRURIE** p. 20

• **AU MUSÉE DE L'HOSPICE
COMTESSE À LILLE,
HÉROS DE FIL ET DE BOIS** p. 22

CHEZ NOS VOISINS

• **LES RETRAITÉS BRITANNIQUES
DANS LE COLLIMATEUR** p. 23

PORTRAIT

• **UN HOMME ENGAGÉ,
ROBERT GUÉDIGUIAN** p. 24



DRÔLES D'ÉTRENNES

Avis de tempête

Hausse tous azimuts des prix : complémentaires santé, carburants, contrôles techniques, assurances... Pour 7 millions de retraité-e-s, c'est en plus la hausse de la CSG sous couvert de solidarité intergénérationnelle.

Au-delà de ce tour de passe-passe qui exonère les entreprises de tout effort, c'est la poursuite d'une attaque contre le principe de cotisation sociale qui permet la socialisation des ressources au profit de toutes et tous. Et comme si cela ne suffisait pas, la pension 2018 sera à nouveau gelée.

Monsieur Macron a choisi son camp. Les lois de finances organisent des cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et des mesures de rigueur pour la majorité. La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représente 4,5 milliards d'euros de cadeaux. Le CAC 40 a progressé de 9,26 % cette année, alors que salaires et pensions étaient proches de la stagnation. Madame Pénicault, ministre du Travail, fait aussi 62 000 euros d'économies soit 4,5 années de SMIC alors qu'une ancienne chef d'entreprise maintenant députée LRM à 8 000 euros par mois s'est plainte de ne plus toucher que 5 000 euros et d'avoir dû restreindre son train de vie.

Une politique du tri. Le Président nous promet d'entrer dans un « nouveau monde » dont l'avènement passe par la destruction de notre modèle social. Son action est fondée sur une politique du tri. Entre les premiers de cordée et « ceux qui ne sont rien », entre les bons immigrés (les réfugiés) et les mauvais migrants (« économiques »), entre les retraités « privilégiés » et les jeunes, et parmi ceux-ci entre les « bons » pour les bonnes facs, les filières choisies, et les « moins bons » pour les facs pauvres et les voies de formation qui auront de la place. Le projet de réforme du lycée met à l'écart la voie technologique et les bacs pros et l'offre modulaire favorise les parcours d'initiés au détriment de nombre de jeunes notamment issus des milieux populaires. Dès la

Seconde, l'adolescent construit rationnellement sa future réussite professionnelle, il n'a pas droit à l'erreur, lequel est maintenant réservé par la loi aux chefs d'entreprise. Loin du projet de démocratisation que nous portons, le nouveau monde du Président, c'est celui de l'individu entrepreneur de lui-même, de sa propre réussite et vivant dans la peur de son échec.

Le règne du double langage. Les mesures contre les immigré-e-s ruinent ses discours pseudo-humanistes. « *Je combats l'extrême droite* », dit-il, mais il reçoit le chancelier autrichien qui a confié six ministères sur treize à l'extrême droite dont trois particulièrement symboliques : l'Intérieur, la Défense et les Affaires étrangères. De quoi conforter les partis d'extrême droite en France et ailleurs, les gouvernements hongrois et polonais, dans leur politique anti-immigration. Faut-il rappeler que la présence de l'extrême droite au pouvoir n'est jamais anodine, d'autant que l'Autriche va assurer la présidence de l'Union Européenne entre le 1^{er} juillet 2018 et décembre 2018 ?

Espoir. Face à la démolition des acquis, à l'aggravation des situations d'une grande part de la population, à l'hypocrisie du vocabulaire utilisé, une réaction forte est nécessaire, une « grande marée » d'opposition. Les actions Fonction publique, celles contre la casse du bac, contre les lois anti-immigration, ou la situation dans les EHPAD, entre autres, doivent converger et prendre plus d'ampleur.

L'habileté médiatique de E. Macron et le rythme effréné des réformes constituent un handicap sérieux pour construire une riposte à la destruction des droits sociaux et politiques. Mais, pour les retraité-e-s, le groupe des 9 de l'intersyndicale – malgré les divisions des confédérations – multiplie les fronts contre la politique de E. Macron. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

BILLET D'HUMEUR LEUR RÉPUBLIQUE

Fonctionnaire à la direction du budget, épouse de M. Vial superviseur des participations de l'État, elle sait faire fructifier ses atouts. En disponibilité, elle entre à Air France, elle encaisse 675 800 € bruts dont 400 000 d'indemnité de licenciement – non imposable – à son départ en septembre 2014. Elle entre deux mois après à la SNCF. Elle encaisse 429 156 € bruts en 2016 puis 315 418 € nets du 1^{er}/01/17 au 31/05/17. Séduit par cette première de cordée, E. Macron la nomme ministre des armées. Telle est leur République.

PIERRE TOUSSENEL

POUR 2019

Derrière les apparences...

L'annonce d'une « réforme systémique » des retraites par le nouveau Président fait partie d'une méthode, celle du « chamboule-tout » qui, sur ce sujet comme sur d'autres, doit nous faire entrer à grands pas dans le « nouveau monde ». La contradiction est que son avènement doit venir de vieux projets de réforme d'inspiration néolibérale, que leurs promoteurs désespéraient de pouvoir faire passer.

La com' de service prétend qu'il s'agit « de réformes pour l'avenir » et d'entrer dans la « modernité ». Cet argument peut avoir un impact car les contre-réformes précédentes ont créé un certain pessimisme : « on n'aura pas de retraite ».

Un régime par points ?

Après avoir misé sur les « comptes notionnels » appliqués en Suède, nos gouvernants, par la voix de Jean-Paul Delevoye, nommé « haut commissaire pour la réforme des retraites », penchent maintenant pour un régime par points, comme en Allemagne.

Dans ce régime, toute la carrière du salarié est prise en compte. Sa cotisation annuelle est convertie en points en la rapportant à une valeur d'achat. Lors du départ en retraite, on convertit le capital de points en pension en divisant ce capital par une « valeur de service ».

La variable principale est le rapport entre valeur d'achat et valeur de service du point, valeurs susceptibles de changer tout au long de la carrière. Par exemple, dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, les salariés achètent actuellement des points qui leur coûtent de plus en plus cher et qui leur rapportent de moins en moins.

Selon le candidat Macron, ce régime sera unique, créant les mêmes règles pour tous (« un euro cotisé ouvrirait les mêmes droits »), permettant de changer d'activité sans effet sur la retraite, chacun ayant un compte personnel « consultable à tout moment pour connaître ses droits », et le départ en retraite est présenté comme un choix personnel : c'est « la retraite à la carte ».



© ALF / Fotolia.com

Une « modernité » très discutable

En Suède et en Allemagne, ces régimes sont tout sauf uniques puisque assortis de régimes par capitalisation individuelle, de régimes d'entreprise et même d'un régime pour la Fonction publique (en Allemagne).

D'ailleurs J.-P. Delevoye ne parle plus de régime unique, mais de « régime universel » : doit-on comprendre que le nouveau régime assurerait une « retraite de base » à tous, qui serait complétée par des caisses complémentaires tenant compte des spécificités des régimes actuels ? Dans cette aventure que devient le code des pensions qui est lié au statut de la Fonction publique ?

Prendre en compte toute la carrière défavoriserait les carrières courtes et discontinues, de même que les fonctionnaires. Par ailleurs si on sait ce qu'on cotise, il est impossible d'anticiper le montant de sa retraite, car le rapport d'achat et valeur de service du point évolue tout au long de la carrière. Il n'y a pas de taux de remplacement garanti comme dans notre régime en annuités à 75 % pour une carrière complète. De plus l'idéologie de la retraite à la carte ignore que les comportements de départ en retraite sont socialement et économiquement contraints. Quel que soit le système, ce qui est déterminant, c'est le montant du financement consacré aux retraites, or toutes les réformes précédentes ont fait le choix politique de plafonner le pourcentage du PIB finançant les retraites alors que le nombre de retraités est appelé à augmenter.

Une « réforme pour l'avenir » exigerait d'abord de revenir sur ce choix. ■

DANIEL RALLET

JUSTICE POUR LES JEUNES ISOLÉS ÉTRANGERS

Pour le respect des droits humains

Entre 13 000 et 20 000 jeunes, souvent des garçons, ados de 15 à 17 ans, ont fait la terrible traversée de la Libye et de la Méditerranée, pour se retrouver suspectés, mis à l'écart, sans droit à bénéficier de l'accueil que devrait leur garantir la convention des droits de l'enfant.

Les situations concrètes de ces jeunes alertent : évaluation très restrictive de leur minorité, sur la base de tests inadaptés et indignes, reconduites à la frontière, comportements agressifs des administrations vu l'absence de solutions, manque de

place pour mettre à l'abri ces jeunes dans des conditions décentes dans l'attente des décisions prises à leur rencontre (chambres d'hôtels où ils vivent seuls), insuffisance de scolarisation, de suivi de leur santé physique et mentale... Les exemples abondent. ►►



►► Une centaine d'organisations confrontées au déni de droit que vivent ces jeunes ont entamé une campagne pour mettre les départements, responsables de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et État face à leurs manquements. Des actions concertées ont eu lieu le 20 novembre, journée internationale du droit des enfants. La campagne d'interpellation des pouvoirs publics continue. La convention des droits de l'enfant fait obligation aux États d'offrir aux mineurs le respect de tous les droits et ceci « dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant » (art. 39). Le passage à la majorité ne prive pas le jeune de ses droits, en particulier ceux qui concernent la poursuite d'études et des conditions qui la permettent. Or le manque de lieux d'accueil, de personnels, de réactivité et de solutions adaptées aux cas de ces jeunes souvent traumatisés par leur parcours fait reposer sur les associations, les bénévoles, le poids de l'accueil. Les mesures de « fermeté », prises par le gouvernement, d'ouverture de plus de places en centre de rétention administrative, d'expulsion, ne sont qu'hypocrisie (on se débarrasse des personnes sans

NON AU PROJET DE LOI IMMIGRATION

Avec les associations d'aide aux migrant-e-s, le SNES-FSU dénonce le projet de loi anti-immigration du gouvernement. Les mesures envisagées renforcent les mécanismes de rejet des migrants, les discriminations et le tri des personnes. Un tel projet est contraire aux valeurs républicaines, au respect des droits humains et à la dignité de chacun. Le SNES-FSU réaffirme avec force ses mandats pour un accueil digne de tous et en particulier des mineur-e-s.

se soucier d'un possible accueil ailleurs, on pousse les migrants à se mettre dans l'illégalité). Elles sont renforcées encore par la dernière instruction du ministère de l'Intérieur, « objectifs et priorités en matière de lutte contre l'immigration irrégulière », en date du... 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant ! Les mesures annoncées pour ce début 2018 vont aggraver encore plus la situation de ces jeunes, comme de tous les migrants. Seule la mobilisation fait reculer l'administration, alors en tant que retraités et citoyens, soyons vigilants et prêts à agir... ■

MICHÈLE OLIVAIN ET RENÉ DELALANDE

VERS TOUJOURS PLUS DE SÉLECTION

Agir contre la casse du bac, un choix d'avenir

Le système éducatif ne doit pas devenir une machine à trier mais donner à chaque jeune les meilleures conditions de réussite pour élever ses qualifications.

Les bacheliers retraités ont passé les épreuves entre 1974 pour les plus jeunes et les années trente pour les centenaires toujours présents parmi nos adhérents. Les plus anciens représentaient 2,5 % d'une classe d'âge et les plus jeunes 20 %. En 2017, 78,9 % d'une classe d'âge a obtenu un baccalauréat (toujours en dessous des 80 % revendiqués pour « l'an 2000 »). Si la mise en place des voies technologique (1969) puis professionnelle (1985) a permis une réelle démocratisation, cette démocratisation est restée bien ségrégative et les différences sociales avérées (ex. : seulement 65 % des fils d'ouvriers obtiennent le bac aujourd'hui, dont près de la moitié un bac pro). Il faut donc continuer à démocratiser, notre société a aujourd'hui besoin de jeunes formés à au moins bac +2, à l'esprit critique, acteurs d'une société sans exclusions. Or la « réforme » annoncée pour février (quatre épreuves terminales, choix individualisé des disciplines et donc enseignement modulaire au lycée) va dans le sens contraire, comme l'a souligné le SNES-FSU au ministère. Une pétition est en ligne⁽¹⁾.

Dans notre enseignement, nous avons pu mesurer combien un examen national, avec des épreuves terminales évaluées de manière



Le tri contre l'avenir.

anonyme, contribue à donner une boussole aux élèves. L'enseignement modulaire renvoie la responsabilité du choix aux familles et piège les moins initiés, souvent les plus socialement défavorisés (voir l'enseignement modulaire en GB sur le site⁽²⁾). Serait-ce le but ?

Il y a sans doute beaucoup à faire sur les contenus et les conditions d'enseignement, sur le travail des élèves, mais réduire le nombre d'heures au lycée, supprimer les trois voies et faire perdre au baccalauréat, premier grade universitaire, son caractère national et la reconnaissance qui en découle serait un choix libéral/de classe et un recul de société de plus.

Quant au remplacement d'Admission post-bac (APB) par « Parcoursup », le SNES-FSU se demande légitimement si les « attendus » (prérequis) annoncés seront des clés ou plutôt des verrous installant la sélection.

Plus d'informations sur le site⁽³⁾. ■

MIREILLE BRETON

(1) <http://petitions.snes.edu/index.php?petition=38>

(2) www.snes.edu/Le-lycee-modulaire-realite-et-Mythe-d-un-lycee-a-la-carte.html

(3) <https://www.snes.edu/Lyceebacpostbacsinformeretagir.html>

EFFICACES ENSEMBLE

Entretien avec Valérie Sipahimalani

2018 commence sur les chapeaux de roues, rassemblements, rencontres, manifestations face à un dialogue pipé et des mesures brutales. Le point avec une secrétaire générale adjointe du SNES-FSU.

Le SNES-FSU a appelé le second degré à la grève le 6 février, des actions sont prévues jusqu'en mars, pour quelles raisons ?

La grève Fonction publique du 10 octobre pour le dégel de la valeur du point d'indice a rassemblé l'ensemble des fédérations, et presque la moitié des personnels du second degré l'a suivie. Nous souhaitons un rebond rapide, mais l'état de l'interfédérale ne l'a malheureusement pas permis. La FSU est à la manœuvre pour qu'une action de même configuration et de même hauteur se tienne en mars-avril. D'ici là, nous avons estimé nécessaire de nous exprimer sur le terrain de l'éducation, rejoints en cela par les autres syndicats de la FSU. Les sujets de désaccord avec le gouvernement ne manquent pas : généralisation de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur, réforme à venir du baccalauréat et du lycée qui si elle prenait la forme proposée par P. Mathiot serait un impossible casse-tête, volonté de déconnecter le lycée professionnel des voies générale et technologique et promotion de l'apprentissage, donc de l'orientation scolaire aux Régions, discours scientiste sur les apprentissages et les méthodes d'enseignement, et surtout mesures d'austérité pour la rentrée 2018, avec 1 300 postes en moins dans le second degré en contexte de hausse des effectifs...

Le ministre qui annonçait ne pas être celui des réformes s'est pris au triste jeu de ses prédécesseurs, multiplie des annonces qui font l'impasse sur la réussite des élèves tout en ignorant les difficultés des personnels. Une interfédérale large s'est montée sur la question de la liaison lycée – supérieur, elle a appelé lycéens, étudiants et personnels à toutes les formes de mobilisation le 1^{er} février. Côté FSU, après les états généraux des SEGPA le 11 janvier, des actions sont prévues jusqu'en mars, notamment des rassemblements le 7 février, et une journée « la formation professionnelle, il y a des lycées pour ça » le 8 février. En Commission administrative nationale le 17 janvier, le SNES-FSU s'est mandaté pour ce qui a été la première grève second degré du ministre, le 6 février. Rejoints par le SNUEP, la CGT et Sud, nous avons appelé les personnels à revendiquer de meilleures conditions



Valérie Sipahimalani
secrétaire générale adjointe

pour la rentrée 2018, et nous ne voulons pas de la vente à la découpe du lycée ni de la généralisation de la sélection dans le supérieur. D'autres solutions sont possibles.

Comment ces actions s'insèrent-elles dans les questions de Fonction publique ?

Sont en jeu la qualité et le périmètre du service public. Le mois de janvier 2018 restera tristement historique : la hausse de la CSG conduit à une baisse des pensions des retraités, mais les salaires des fonctionnaires baissent aussi du fait de la hausse de la retenue pour pension. Nous lançons une campagne sur ce thème : « salaire correct exigé ». Nous devons continuer le travail d'information sur la CSG et sur le changement de paradigme que constitue une mesure étatisant sans discussion l'assurance chômage. La popu-

larité du gouvernement est assise sur la mise en place brutale d'un programme de campagne qui a été peu débattu, et dont certains points n'ont pas été suffisamment travaillés en amont. Par ailleurs, le report de la concertation sur la réforme des retraites peut être lu comme un cadeau à la CFDT, dans la perspective des élections professionnelles de décembre prochain.

Le congrès du SNES-FSU sera l'occasion d'en débattre ?

Très certainement. Nous nous réjouissons de ce moment, même si les discussions sont parfois rudes ! Nous souhaitons en particulier avancer sur les problématiques d'autonomie des établissements, et sur les services que le syndicat peut rendre à ses adhérents, avec la volonté de relancer la syndicalisation. Nous nous devons d'être efficaces, ensemble. ■



DES AVANCÉES, POINTS D'APPUI POUR FAIRE ENTENDRE NOS REVENDICATIONS

Avis du Haut conseil de la famille,
de l'enfance et de l'âge

Cet avis concerne la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidant-e-s. Au terme de quatre projets d'avis successifs, les représentant-e-s du groupe des 9 ont pu inscrire progressivement un certain nombre de leurs revendications en menant bataille sur chaque point, appuyé-e-s par d'autres organisations sur telle ou telle question.

Alors que les organisations syndicales

au sein du Haut conseil de l'âge sont sous-représentées (9 au total en comptant l'UNRPA et la FGR-FP sur 88 membres), la question des alliances est cruciale pour faire avancer les propositions des représentant-e-s du groupe des 9, d'autant plus que la CFDT et l'UNSA ne se sont pas jointes à la démarche et ont validé le texte sans aucune intervention ni contestation.

Les avancées fondamentales concernent l'introduction dans le texte, à plusieurs reprises, de la nécessité du financement public de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale et celle d'un service public de bonne qualité avec des personnels qualifiés pour la prise en charge de la perte d'autonomie, avec à chaque fois inscription de nos organisations dans le texte. Nous avons condamné le reste à charge (RAC) notamment en établissement et fait retirer la phrase : « le RAC est supportable pour le maintien à domicile ».

Nous avons fait introduire la nécessité de mettre en œuvre la loi de 2005 qui prévoit la suppression de la barrière d'âge séparant à 60 ans les régimes du handicap et de la perte d'autonomie.

Nous avons bataillé contre la grande disparité entre les départements concernant la politique de l'APA, la nécessité d'aller vers des critères nationaux et fait introduire la proposition que la grille AGIRR tienne

davantage compte du contexte familial et des conditions de vie des allocataires.

Selon l'avis, la situation des EHPAD « n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre » et « la sollicitation du groupe familial (le résident et sa famille) est excessive et n'est plus en phase ni avec la richesse du pays, ni avec le niveau et la conception de notre protection sociale ». Si le texte reconnaît le manque de structures publiques comme frein, notamment financier, à l'accès aux établissements, le texte étudie trois niveaux d'amélioration de la prise en charge dont notre revendication de financement solidaire (Sécurité sociale) sans aller plus loin. Il justifie même le reste à charge par la courte durée d'hébergement. Et ce alors que les études montrent que certains résidents quittent les EHPAD notamment pour des questions financières.

Financements. À propos des financements, nous avons fait obstacle au recours au doublement de la CASA et fait retirer le recours à une augmentation de la CSG ou de la TVA. Le Conseil a acté que la CASA contrevenait « aux principes de solidarité de notre protection sociale ».

En conclusion, certes des points de désaccord subsistent, notamment sur la possibilité de financement à partir d'assurances privées pourtant jugées peu efficaces. Il affirme, heureusement, la place centrale des financements publics. Nous avons marqué indéniablement des points : au vu des avancées du texte, dans le souci de maintenir la cohésion du groupe des 9, nous n'avons pas fait obstacle au projet d'avis, sans le voter.

Il est évident que nous sommes pleinement reconnus dans le Haut conseil malgré notre faiblesse numérique : point important pour aborder les dossiers suivants, notamment la saisine de la ministre sur la prise en charge des personnes en perte d'autonomie à l'horizon 2030, les services d'aide à domicile, l'accès aux droits, les formules de répit... ■

MARYLÈNE CAHOUET

Plus de place pour
les retraités dans la société !



© Jakub Jirsak / Fotolia.com

LA LOI 2018 DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Des attaques sans précédent

Une loi de rupture, contraire aux principes et valeurs de la Sécurité sociale.

Lors des débats parlementaires sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, le gouvernement a martelé essentiellement deux idées :

- 30 % des dépenses de santé seraient inutiles et il faudrait donc continuer les restrictions budgétaires avec 4,2 Mds € d'économies supplémentaires ;
- la suppression des cotisations « salariales » d'assurance maladie (0,75 %) et d'assurance chômage (2,40 %) en 2018 et leur remplacement par 1,7 point supplémentaire de CSG allait permettre d'augmenter le pouvoir d'achat de tous les salariés.

Dans le premier cas, c'est surtout l'hôpital public qui continuera d'être restructuré de manière drastique au profit du privé : suppressions de postes d'agents hospitaliers, fermetures de lits entraîneront donc de nouveaux retards de prises en charge et embouteillages aux urgences.

Concernant la CSG, les grands perdants ont été identifiés dès le départ : les fonctionnaires (pour qui la compensation sera temporaire) et surtout les retraités qui perçoivent une pension nette supérieure à 1 394 € par mois puisqu'ils ne bénéficieront d'aucune compensation.

On a ensuite appris que la suppression des cotisations se fera en deux temps (janvier puis octobre) alors que l'augmentation de la CSG s'appliquera, elle, en une seule fois dès le 1^{er} janvier, ce qui fera finalement rentrer de l'argent dans les caisses de l'État !

Mais ce que les citoyens savent moins, c'est que la loi qui a été votée marque une véritable rupture avec les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale. Elle ne se contente pas de renforcer la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale à travers une augmentation de la CSG. Elle prévoit en effet la suppression au 1^{er} janvier 2019 du CICE (dont l'efficacité promise en terme de créations d'emplois n'a certes jamais été prouvée) et son remplacement par une réduction pérenne des cotisations « patronales » de 6 points sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic avec un allègement renforcé de 3,9 points au niveau du Smic. Le président E. Macron et son gouvernement ont donc imposé, à travers cette loi, la disparition pure et simple en 2019 de toutes les cotisations sociales au niveau du Smic (seule subsistera une cotisation sala-



L'exaspération des personnels monte.

riale au titre de la retraite). Cette mesure, qui constitue une nouvelle trappe à bas salaires, marque ainsi la fin du financement de la Sécurité sociale par des cotisations sociales.

Le principe de séparation entre les finances publiques et les finances sociales est également remis en cause car la CSG, jusqu'à présent totalement affectée à la Sécurité sociale, serait temporairement affectée au budget de l'État pour 2018. ■ **MONIQUE DAUNE**

COTISATIONS MGEN 2018

Les cotisations MGEN ont augmenté de manière significative au 1^{er} janvier 2018.

Pour les offres *Initiale* et *Référence*, l'évolution est de + 3,8 % pour les membres participants actifs et de + 5 % pour les retraités (ainsi que pour les bénéficiaires conjoints et enfants).

Pour les offres *Équilibre* et *Intégrale*, l'augmentation est encore plus importante : + 4,8 % pour les membres participants actifs, + 6 % pour les bénéficiaires conjoints et enfants... et + 7,5 % pour les retraités !

Les retraité-e-s font donc l'objet d'attaques tous azimuts en 2018 : non-revalorisation de leurs pensions, augmentation de 1,7 point de la CSG... et augmentation sans précédent de leur cotisation mutualiste. **M. D.**

CHILI : DES MOBILISATIONS QUI FONT SENS

Jeunes/retraités : les deux faces d'un même miroir

L'opposition entre les retraités (privilegiés) et les jeunes (sacrifiés) est une constante du discours médiatico-politique. Nous nous attachons habituellement à déconstruire ce discours en y opposant la réalité sociale. L'expérience des mobilisations au Chili au cours des années 2010 permet d'aller plus loin dans cette déconstruction.

L'implantation des politiques néolibérales

au Chili est ancienne puisqu'elle date du coup d'État de Pinochet, la CIA ayant emmené dans ses bagages les fameux « Chicago Boys », des économistes de l'université de Chicago considérés comme les pionniers du néolibéralisme.

Privatisation des services publics et de la protection sociale, inégalités sociales et d'accès à la santé, à l'éducation : le « modèle chilien » a poussé ces classiques du néolibéralisme à l'extrême. Depuis le retour de la démocratie, le système n'a été changé qu'à la marge.

Dans les années 2010, deux mobilisations sociales massives ont ébranlé ses fondements et montré son impasse. À partir de 2011, d'immenses cortèges d'étudiants ont protesté contre leur endettement, qui est la condition nécessaire pour accéder à des universités essentiellement privées. L'éducation est considérée comme un bien de consommation parmi d'autres, et les banques tirent un profit considérable de ces crédits. L'État subventionne les banques pour qu'elles fassent crédit aux étudiants, lesquels traînent cette dette comme un boulet pendant des années.

No mas ATP !

Ce tag recouvre les murs de Santiago, résumant l'objet des immenses manifestations qui ont rassemblé depuis un an jusqu'à 2 millions de personnes, dans

un pays qui compte 17 millions d'habitants. Ces fameux ATP sont les six fonds de pension privés et par capitalisation qui se répartissent le « marché des retraites ». Ils n'offrent que de maigres pensions et

gènèrent d'énormes bénéfices (150 millions d'euros pour le premier semestre 2017). Sebastian Piñera, le récent vainqueur (de droite) de l'élection présidentielle refuse de remettre en cause les ATP et demande aux employeurs de cotiser plus tout en s'engageant à augmenter les aides de l'État aux retraites les plus basses.

Dans ce pays où 1 % de la population concentre 33 % des revenus, les inégalités sont de plus en plus mal supportées de même que la privatisation des services autrefois publics. Le système de santé est notamment

un sujet de colère. Deux systèmes coexistent : les Isapre, sortes de mutuelles privées, auxquels 18 % des Chiliens sont adhérents, qui discriminent les patients en raison de leur âge, de leur sexe ou parce qu'ils ont des maladies chroniques. Le reste de la population adhère à une institution publique qui est surendettée.

Les mobilisations sociales des années 2010 ont maintenant un impact politique : Beatriz Sanchez, candidate du Frente Amplio, coalition de gauche, a obtenu 20 % des voix au premier tour de la présidentielle, bousculant l'équilibre politique chilien bâti autour du centre et de la droite. ■

DANIEL RALLET



© Tommaso Lizzani / Fotolia.com

LES RETRAITÉS DU SNES-FSU EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À ARRAS

Trois temps pour faire valser clichés et attaques



Chaque année, les retraités du SNES-FSU tiennent une assemblée générale composée de délégués des S3 et des membres du collectif d'animation. En 2018, année de congrès national pour le SNES-FSU (Rennes du 26 au 30 mars), l'AG des retraités s'est tenue à Arras les 31 janvier et 1^{er} février.

Les travaux se sont articulés autour de trois temps forts. Le point sur les dossiers d'actualité et revendicatifs : pouvoir d'achat ; place du retraité dans la société ; perspectives d'évolution de la protection sociale et leurs conséquences ; retombées possibles de la réforme systémique des retraites annoncées pour 2019 pour les retraités ; les politiques du maintien à domicile prescrit par les acteurs publics, quelles réalités, quels problèmes, quid de l'aide à domicile, du suivi médical, de la prévention... ? Quelle situation dans les EHPAD ?

Les échanges ont eu lieu à partir des réflexions des S1 et S3 de retraités sur ces thèmes, des débats en cours dans les CDCA récemment installés. Un échange enrichi par la participation du sénateur du Pas-de-Calais Dominique Watrin, membre de la commission des affaires sociales et coauteur d'un rapport récent et remarqué sur l'aide à

domicile, et de Michel Salingue secrétaire général de la FGR-FP. **Un deuxième temps fut consacré à une étude sociologique d'ampleur** dans le contexte territorial mouvant et renouvelé autour du socialisme municipal à l'épreuve de l'histoire récente. Un travail d'équipe – publié et bien accueilli – présenté par Fabien Desage, maître de conférences en sciences politiques de l'Université de Lille.

Un troisième temps a conclu l'AG à propos du syndicalisme et de la vie des sections de retraités et, nécessairement, la préparation du congrès national structuré autour de quatre thèmes (cf. p. 11). Les délégués se sont appuyés sur les cahiers de congrès rédigés par les S1 à l'automne et les prérapports publiés récemment. Les retraités sont des syndiqués à part entière et doivent participer aux votes et congrès sur toutes les questions et ils doivent veiller à mandater clairement leurs délégués. ■

GEORGES BOUCHART



Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU salue les travaux.

JOURNÉES D'AUTOMNE 2017

Des retraités acteurs, pas des variables d'ajustement !

La SFR-FSU rassemble les retraité-e-s de tous les syndicats de la FSU. Les 29 et 30 novembre 2017, les présent-e-s ont fait le plein d'idées et d'énergie pour les luttes à venir.

Un fil rouge : en dénonçant les attaques actuelles et les mauvais projets, les retraités ne sont ni autocentrés ni égoïstes, ils « bossent » pour le présent et l'avenir de tous.

« **Notre rôle : désintoxiquer le débat** » : souligne Benoit Teste⁽²⁾, secrétaire général adjoint du SNES et secrétaire de la FSU, agir contre les attaques (CSG...) et le projet de réforme des retraites. Un « powerpoint » de la FSU détaille les enjeux⁽¹⁾ : réduire la « dépense » pour les retraites. Or, repousser l'âge réduit le temps de la retraite en bonne santé alors que les financements existent... « **Les retraités ont une épargne mais moins de dépenses (sic), donc il faut en faire des rentiers investisseurs** » : Jérôme Péliissier et Pascal Champvert⁽²⁾ ont « secoué le cocotier » des idées reçues. Ils dénoncent l'image manipulée des retraités dans les médias. Pascal Champvert pointe « l'âgisme » qui structure de plus en plus le psychisme humain. Christophe Prudhomme⁽²⁾ retrace l'évolution des

médecins : statut social, puis basculement vers le marché. Aujourd'hui les jeunes médecins, en particulier les femmes, sont majoritairement favorables à un statut de salariés mais...

« **On est mieux entendu, y compris au HCFEA** ». Les retraités CGT, Solidaires, LSR, FGR-FP, venus échanger avec la SFR soulignent la force du « groupe des 9 ». Colloque organisé en janvier 2017, manif en septembre..., il faut faire valoir cet « agir ensemble » dans nos organisations syndicales respectives. Des projets sont en cours dont un argumentaire commun sur le « 100 % Sécu ». Une détermination, être reçus par Macron, qui ignore les 16 millions de retraités depuis son élection. ■

MIREILLE BRETON

(1) www.snes.edu/RETRAITE-PAR-POINTS-NOTIONNELLES.html

(2) Lire leurs interventions sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu (onglet retraités).

SOLIDARITÉ PAR L'ACTION

Les retraité-e-s en colère ne lâchent rien



2018 commence avec une nouvelle perte du pouvoir d'achat pour les retraités avec notamment la scandaleuse augmentation de la CSG qui aboutit à une baisse sérieuse des pensions (par exemple, 35 euros en moins pour une pension de 2 000 euros) et modifie ainsi le financement de notre système social. Mais les retraités ne se résignent pas et le groupe des 9 entretient la lutte. Après avoir déposé les cartes de vœux à E. Macron dans toutes les préfectures, les retraité-e-s sont bien décidé-e-s à hausser le ton. Ils ont, ainsi, manifesté en soutien le 30 janvier aux organisations syndicales de salariés des EHPAD. Ils continuent à rencontrer les parlementaires notamment pour leur demander des comptes sur leurs votes sur la loi de financement de la sécu. Lors de sa dernière réunion, le groupe des 9 a pris un certain nombre de décisions :

- communiqué de presse pour alerter sur le refus de Madame Buzyn de répondre à ses engagements du 28 septembre 2017 sur la consti-

tution du groupe de travail sur les problématiques « retraité-e-s » ;

- élaboration d'un tract centré sur la hausse de la CSG et d'une tribune dans la presse pour préparer la journée nationale d'action prévue le 15 mars 2018 ;
- communiqué de presse sur l'abandon par la SNCF d'un dispositif permettant aux organismes spécialisés dont LSR et Secours Populaire de bénéficier d'un tarif exceptionnel pour les séjours loisirs des retraités en grande difficulté.

Le groupe des 9 est, par ailleurs, en train de finaliser un texte commun sur le 100 % sécu pour la prise en charge de la perte d'autonomie.

Non, les retraité-e-s n'entendent pas renoncer à leurs revendications. Le quart de la population ne peut être marginalisé. Ils continueront à se battre dans la voie de l'unité et de la solidarité. ■

MARYLÈNE CAHOUET

LE 11^E DÉFI AUTONOMIE DE SAINT-ÉTIENNE

Déceptions et mises en garde

Les évolutions de la médecine étaient en question dans les tables rondes, en présence de deux grands témoins, dont François Beland de l'académie canadienne des sciences et de la santé.

Déserts médicaux : chiffres et cartes à l'appui, « on constate peu de problèmes dans la Loire », mais un habitant sur dix se trouve à plus de 15 minutes auto d'un praticien. 55 % des généralistes ont plus de 55 ans : le Conseil de l'ordre rassure, il promet une amélioration pour 2025 ! L'ARS est généreuse, « on pourrait fermer des dizaines de pharmacies ». Pour F. Beland, justement, 15 minutes d'accès auto, c'est LE problème pour les personnes âgées.

► **Télé médecine** : elle peut être utile en EHPAD pour le suivi, les diagnostics croisés, la réduction de la fatigue et des coûts des déplacements. Elle serait aussi utile pour le maintien à domicile mais qui paye équipements et formation dans un système basé sur la tarification à l'acte que E. Macron avait promis de supprimer ? Commentaire de F. Beland : 10 à 15 % des plus âgés ne peuvent s'adapter à ces « trucs télé ».

► **Financement** : tous les intervenants ont acté que ce n'était pas réglé. Même les assureurs s'interrogent : les jeunes ne s'assurent pas ! Il faudrait « un modèle économique pour garantir l'assu-



rance autonomie ». Pour F. Beland, c'est « une chimère », un modèle économique suppose un risque universel, une certitude. Ce n'est pas le cas de la perte d'autonomie. Qui va prendre le risque ? La FMNF, qui entérine le virage vers les « offres assurancielles » (Th. Baudet) ? ■

STÉPHANE BATIGNE

CONGRÈS DU SNES-FSU DU 26 AU 30 MARS 2018

Ambition pour toutes et tous, solidarités, alternatives, progrès social...



Un congrès est un moment important dans la vie syndicale et implique une participation forte des adhérent-e-s. Il est nécessaire que les retraité-e-s s'impliquent, nombreux, dans la réflexion collective de leur S1, de leur section académique, notamment en participant au congrès. Ci-dessous, quelques axes des thèmes retenus et qu'il faut enrichir.

Même si les retraité-e-s ne sont plus en activité, leur intérêt pour le service public d'éducation reste vif. Face aux projets destructeurs du gouvernement contre le lycée, le bac, l'entrée dans le supérieur, la formation professionnelle..., le SNES-FSU oppose un autre projet éducatif. Tel est l'axe du thème 1.

► **Le thème 2** examine les différents aspects de la vie professionnelle, leur exercice dans les établissements. Il se termine par les conditions de l'action sociale qui concerne également les retraités qui en bénéficient peu actuellement. Si la question des retraites est principalement traitée dans le thème 3, dans sa dimension financement et pouvoir d'achat, l'examen d'une logique globale de carrière ne peut s'exonérer de principes cardinaux à réaffirmer, d'autant qu'une « réforme systémique » des régimes de retraites est à l'ordre du jour. L'âge moyen du départ à la retraite s'élève régulièrement suite aux dernières réformes, aussi, il convient d'être particulièrement attentif, revendicatif et déterminé pour améliorer les fins de carrière. Enfin, le nombre des polypensionnés va croissant et nos collègues sont pénalisés ; de même, les conditions d'attribution des pensions de réversion sont menacées d'aggravation, la vigilance s'impose.

► **Le thème 3** est consacré aux alternatives économiques et sociales fondées sur une juste répartition des richesses, le contrôle effectif du bien commun et l'extension des services publics. Le développement

des solidarités, levier de notre modèle social qui refuse les discriminations et défend l'égalité des droits, est le fil rouge du texte qui insiste sur la nécessité de la justice fiscale, de politiques sociales. Face aux offensives libérales de E. Macron, le texte oppose le principe de la sécurité sociale, le droit à la santé à tous les âges de la vie, à une retraite décente. Il insiste enfin sur la nécessité de droits et libertés pour toutes et tous. C'est le thème intergénérationnel par excellence.

► **Le thème 4** est consacré à l'état du syndicalisme, à sa difficulté à faire face à l'offensive de E. Macron, à l'importance des élections professionnelles. Il mentionne les progrès enregistrés par la structuration des retraités au sein de la FSU, notamment dans sa capacité nouvelle à être représentée dans des instances comme le HCA et les CDCA. Le texte indique l'importance de la lutte commune menée par le groupe des 9, et souligne que la représentation des retraités, un quart de la population, est un impératif démocratique, mais si peu reconnu par le pouvoir actuel. Une partie significative du texte est consacrée à l'avenir de la FGR-FP. En effet le congrès doit permettre de définir la position du SNES-FSU sur ce sujet. ■

GEORGES BOUCHART, MARYLÈNE CAHOUE ET DANIEL RALLET

(1) Les prérapports www.snes.edu/Rapports-preparatoires-congres-de-Rennes.html



PERSONNELS ET USAGERS ENSEMBLE

30 janvier : les EHPAD dans la rue

Elles/ils ont brisé le mur du silence.

À l'appel de sept organisations syndicales et de l'AD-PA⁽¹⁾, les personnels des EHPAD ont exigé dignité et respect pour eux et les résidents dont ils s'occupent. Les conditions de travail imposées confinent à la maltraitance des personnels et donc des résidents.

Les 50 millions de la ministre ? « Des miettes qui ne nous feront pas

taire ! » Il faut abroger la réforme tarifaire, embaucher, mieux rémunérer et appliquer la règle « un salarié par résident », rappellent-ils.

La délégation est ressortie « en colère et inquiète » de l'absence de prise en compte de la situation. Ce n'est pas fini. ■ **MIREILLE BRETON**

(1) Directeurs de services à domicile et d'établissements pour personnes âgées.



DES CHOIX POLITIQUES À COMBATTRE

Paupérisation en marche chez les retraité-e-s

Les retraités actuels, les futurs retraités perdent de leurs droits à pension : c'est un renversement de tendance après des années de progrès, une régression tous azimuts.

Dossier réalisé par Dominique Balducci, Jean-Paul Beauquier, Mireille Breton, Marylène Cahouet, Jean-Luc Le Guellec, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguiet.



LA CRAINTE DE LA PAUPÉRISATION

Quelles perspectives

La paupérisation est une notion relative d'une classe sociale basse relative

La paupérisation conduit dans la pauvreté une partie de la population. La pauvreté est mesurée par un seuil de pauvreté défini par rapport au revenu médian (60 % selon la définition de l'Union européenne). Mais si la pauvreté est la partie la plus visible de la paupérisation, elle ne s'y réduit pas. Dès que le niveau de vie des retraités augmente moins vite que celui de l'ensemble de la population, et notamment du « groupe » des actifs, il se produit un appauvrissement relatif qualifié de paupérisation.



Une tendance à renverser.

est déjà en cours, il se manifeste d'abord par l'émergence du phénomène des « petites retraites » qui concerne principalement les carrières courtes, marquées par le chômage et la précarité, en particulier celles des femmes. Le développement des « travailleurs pauvres » accentue ce retour de la pauvreté chez les retraités, que constatent quotidiennement les associations caritatives comme le Secours Populaire. Ces retraités sont dans une logique de survie où chaque euro compte.

Ce processus de paupérisation va de plus en plus concerner les classes moyennes sous l'effet croisé de l'allongement de la durée des études et de l'imposition d'une norme délirante (43 ans) pour avoir une carrière complète, alors que l'espérance de vie professionnelle de la génération née en 1975 est de 35 ans, d'après le COR.

C'est donc d'un renversement d'une tendance historique qu'il s'agit avec ce retour de la paupérisation des retraités.

L'impact des réformes des retraites n'est pas seul en cause : les retraités sont maintenant la cible des réformes fiscales et des politiques d'austérité, ils sont les premières victimes du désengagement de l'assurance maladie obligatoire, de l'augmentation du coût d'accès à la santé, du déclin des services publics, du reste à charge pour la perte d'autonomie.

Ce choix politique n'a pas fait l'objet d'un débat démocratique. Il y a pourtant de quoi débattre.

D'abord, le progrès social qui a mené les retraités à atteindre le niveau de vie des actifs n'est pas considéré comme légitime, il apparaît de fait comme un « privilège » indu. C'est donc la question de la place des retraités dans la société, place subalterne ou à égale dignité, qui est en jeu.

En outre, ce choix est celui d'une société inégalitaire : les plus pauvres étant voués à des dispositifs d'assistance tandis que les plus aisés sont invités à se protéger par la constitution d'un patrimoine ou par son héritage. ■

PAUPÉRISATION HANTE LES SENIORS

Prospéctives pour les retraites ?

relative : elle se produit lorsque le revenu d'un individu, d'un groupe, diminue par rapport à l'ensemble de la société.

Autrefois la pauvreté était fortement présente dans la population âgée, à l'exclusion de ceux dont les vieux jours étaient assurés par la propriété privée, immobilière ou financière. Avec le développement de la protection sociale, « la propriété de ceux qui n'en ont pas » disait le sociologue Robert Castel, la situation des personnes âgées s'est améliorée grâce à la retraite.

Mais en 1970, le niveau de vie des retraités était encore de 30 % inférieur à celui de la population. Le mouvement de rattrapage

s'est fait rapidement, en une vingtaine d'années, grâce à l'impact des « Trente Glorieuses » en termes d'emploi et de salaires, et également grâce à des réformes favorables des régimes de retraite.

Depuis le milieu des années 1990, le niveau de vie des retraités a rejoint celui des actifs et reste stable à ce niveau. Bien sûr, on parle ici de moyennes qui masquent des inégalités importantes.

Les réformes des retraites survenues depuis 1993 programment une baisse du niveau relatif des pensions. Cet appauvrissement



© DR

Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Pierre Concialdi est spécialisé dans les questions sociales. Il est un des animateurs du Réseau d'alerte sur les inégalités et militant altermondialiste.

REFUSER LA CASSE DES SYSTÈMES DE RETRAITE

Entretien avec Pierre Concialdi

« La question des retraites est, dans tous les sens du terme, une question de répartition, c'est-à-dire une question politique de choix de société. Aucun argument économique ne peut légitimer les régressions en cours. »

L'US Retraités : Pourquoi qualifier l'évolution future des pensions de grand bond en arrière ?

Pierre Concialdi : Depuis le milieu des années 1980, le niveau de vie des retraités est proche de celui des actifs. Cela tient en grande partie aux dépenses publiques de pensions. Entre 1985 et 2015, la part de ces dépenses dans le PIB a légèrement augmenté (de 3 points), ce qui a permis de compenser la hausse du nombre de retraités. En proportion du revenu (PIB) moyen par habitant, la dépense de retraite par personne âgée est restée ainsi à peu près stable (voir graphique). Le film des prochaines années est bien différent. Les « réformes » engagées vont produire leurs pleins effets sur les nouvelles générations de retraités avec, selon les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), une baisse des dépenses de retraite dans le PIB. Dans un contexte où le vieillissement va se poursuivre, la générosité du système public de retraite va fortement chuter. Dans 30 ans, on aura retrouvé le même niveau qu'à la fin des années 1960, époque où la pauvreté était massive parmi les retraités. C'est en ce sens que l'on peut parler de grand bond en arrière.

Même avec une croissance fortement ralentie, la générosité du système de retraite diminuerait brutalement, revenant à son niveau du milieu des années 1970, quand la pauvreté touchait 35 % des personnes âgées,

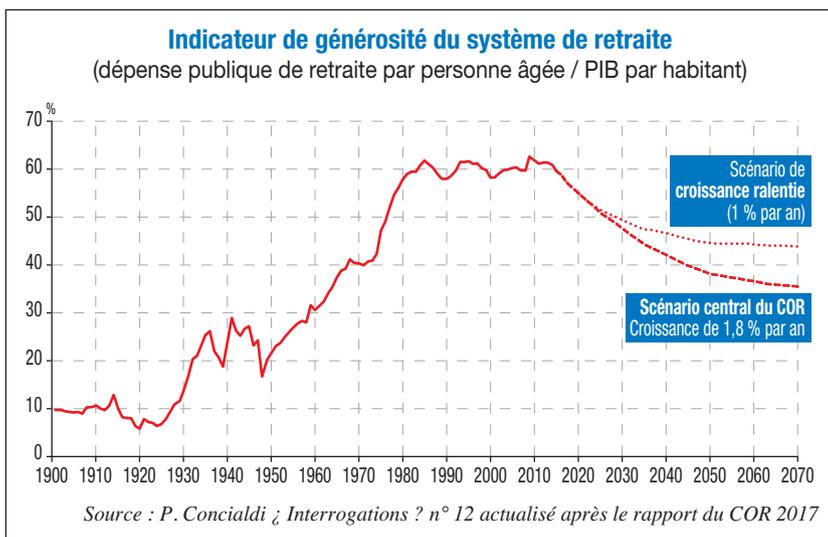
soit quatre fois plus qu'aujourd'hui. Cela résulte notamment de la déconnexion croissante entre les conditions exigées pour une retraite pleine (avec une durée de cotisation de 42 ans aujourd'hui), et les possibilités réelles d'emploi des salariés. Pour la génération 1975, l'espérance de vie professionnelle est d'environ 35 ans. De plus en plus de retraités partiront avec des pensions tronquées.

L'US Retraités : Peut-on faire autrement ?

P. C. : La question des retraites est, dans tous les sens du terme, une question de répartition, c'est-à-dire une question politique de choix de société. Aucun argument économique ne peut légitimer les régressions en cours. Les discours des années 1990 qui ont essayé de justifier ces reculs ont été déconstruits il y a près de vingt ans, même par des institutions comme le FMI et la Banque mondiale qui ont dénoncé, selon leurs propres termes, ces « mythes ».

Pour enrayer la spirale régressive enclenchée par les contre-réformes des trente dernières années, il faut revenir à cette réalité incontournable : quel que soit le mode de financement, ce sont toujours les personnes en emploi qui financent les besoins des personnes hors emploi, qu'elles soient à la retraite, au chômage ou en âge d'étudier. C'est ce choix collectif de répartition et de financement qui devrait faire l'objet du débat public et qui a été occulté.

La croissance passée a permis de financer à la fois des hausses de salaire, une réduction du temps de travail et la protection sociale. Les scénarios officiels verrouillent implicitement les deux dernières options, ce qui débouche sur un scénario presque surréaliste où les gains de pouvoir d'achat des salaires seraient à l'avenir bien plus élevés qu'au cours des dernières décennies. Au niveau macroéconomique, la part des revenus du travail se situe en outre aujourd'hui à son plus bas niveau depuis 70 ans. Personne ne conteste ce fait. Les divergences entre économistes portent sur l'ampleur de ce retard salarial, évalué entre 5 à 10 points de PIB. La hausse des dépenses de retraite permettrait de contribuer en partie à ce rattrapage salarial. Il n'y a donc aucun verrou économique pour dessiner un autre avenir pour les retraites. ■



LES RETRAITÉS CIBLÉS

Tous des nantis !

Alors que le COR met en évidence que le pouvoir d'achat des pensions continue de baisser du fait de leur faible revalorisation et de la hausse des prélèvements sociaux, dont la CSG, les médias continuent de diffuser des données fausses ou incomplètes sur les retraites et retraités.

Certes l'essentiel de l'information est entre les mains de neuf oligarques, ou

si l'on pense à Internet, dans un repaire incontrôlé de *fake news* rarement hostiles aux intérêts de la classe dominante. Certes la caricature des retraites passées au Portugal, au Maroc, en croisière, ne vise qu'à abuser les plus naïfs des Français mais cette campagne, lancée depuis longtemps, est un passage obligé pour une nouvelle réforme régressive des retraites. E. Macron n'a pas inventé les « retraités nantis », mais pour son projet, sortir de l'exception française, il a besoin de casser un peu plus les représentations mentales sur le sens même du mot retraite et le plus simple est de stigmatiser les retraités, façon efficace d'abuser le public pour la suite.

Bien sûr les experts de l'OCDE fournissent la matière pour opposer les générations entre elles, pour biaiser les comparaisons, même en Europe, pour détourner de l'essentiel, c'est-à-dire que la retraite d'un salarié fait partie de la rémunération viagère du travail. Mais ils trichent en parlant de retraite moyenne, qui mélange carrières complètes et incomplètes, cadres et non qualifiés, et efface l'aspect plus parlant de retraite médiane qui, rapportée au nombre de pensionnés, permet de comprendre immédiatement que la moitié des pensionnés touche moins qu'un SMIC

brut et que ce montant est inférieur de 40 % au salaire médian.

E. Macron, qui a osé dire « mon peuple », ignore le concept de « citoyen » et un quart de la population (16/12/17). Il est directement passé de la post-vérité à la post-démocratie.

Dans une Union européenne où le social ne compte pas, où l'accès aux soins se dégrade, les retraités et les actifs, futurs retraités, vont devoir se battre, ensemble. ■

DES RETRAITES DE MOINS EN MOINS ÉLEVÉES

La comparaison entre 2006 et 2016 des départs en retraite des certifiés souligne bien la dégradation régulière des situations : un âge moyen plus élevé, un nombre d'annuités qui n'augmente que de 0,44, et une baisse du taux moyen de pension.

	2006	2016
Nombre de radiations	8 222	4 580
Âge moyen à la radiation	60,8	62,9
Taux moyen de pension	69,42 %	68,74 %
Nombre moyen d'annuités prises en compte	34,78	35,22
% partant à la limite d'âge	1,59 %	7,03 %

Source : document SNES-FSU établi à partir d'éléments fournis par la DAF/MEN

RÉALITÉ VERSUS IDÉES REÇUES

« Seniors : la pauvreté pour horizon »

C'est le titre du focus réalisé sur les seniors dans le cadre du sondage 2017 IPSOS-Secours Populaire⁽¹⁾. Alarmant.

Pour le Secours populaire (SPF), « un plus grand nombre de seniors vit de plus en plus mal ». Le « Rapport sur les inégalités » (2017) alerte plus globalement : « La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique de notre histoire sociale ». Il y a 9 millions de pauvres en France (+ 1,2 million en dix ans). Les bénévoles du SPF font face à une augmentation des demandes d'aides de 15 à 50 %. ►►



Inquiétude pour l'avenir de tous

84 % des sondés pensent que les risques que leurs enfants connaissent un jour la pauvreté sont « plus élevés que pour eux ». Parmi les « 60 ans et plus », 55 % pensent que ce risque est « beaucoup plus élevé ». 42 % craignent de ne pouvoir aider leurs enfants si besoin.

Inquiétude au présent

Un senior sur deux pense possible de basculer dans la précarité (+ 4 points en dix ans). 56 % s'inquiètent de ne pouvoir assumer leur dépendance éventuelle ou celle d'un proche. Par rapport à 2016, la hausse liée aux difficultés financières porte sur la santé (+ 4 points), l'accès à une mutuelle santé (+ 6 points !), aux loisirs (+ 5 points),

aux dépenses d'énergie (+ 5 points)... De plus en plus reprennent une activité, surtout les femmes (82 % des temps partiels en activité). Une personne sur deux qui vit avec le minimum vieillesse est une femme. Pour le SPF, « la pauvreté prend racine et celle des personnes âgées paraît s'installer alors que, depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, tout avait été entrepris pour l'éradiquer ». Mais aussi : « la majorité des donateurs et des bénévoles du SPF sont des seniors ». ■

(1) Le sondage porte sur 1 005 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française de plus de 15 ans + 277 seniors (permettant un « focus seniors » de 577 personnes de 60 ans et plus) : <https://www.secourspopulaire.fr/11e-barometre-ipsos-spf-2017>.

LES RETRAITÉ-E-S, PREMIERS DE CORVÉE

Dans l'œil de Jupiter

Le budget du gouvernement fait flèche de tout bois pour pressurer les retraité-e-s et diminuer leurs revenus.

L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES : UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

Plus de 4 millions de personnes âgées de 60 ans et plus habitent seules. Une solitude parfois choisie, souvent subie, puisque 1,5 million de personnes de plus de 75 ans déclarent souffrir de solitude. Selon une étude réalisée par le CSA pour les Petits frères des Pauvres en 2017, 900 000 personnes sont isolées et 300 000 (la ville de Nantes !) se sentent exclues des quatre cercles de proximité, famille, amis, voisinage, associations. Les raisons principales sont la perte du conjoint, celle de l'autonomie, la précarité financière : les femmes sont ainsi de plus en plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté. En même temps, plus de 30 % de personnes âgées n'ont pas accès à leurs droits et ne font pas les demandes d'aides sociales auxquelles elles sont éligibles.

Flèche pension

Gels des pensions en 2018, voilà une flèche qui cible d'emblée les retraité-e-s confronté-e-s, comme les autres, à l'augmentation de plusieurs tarifs : gaz, essence, électricité, services postaux, PV...

Pas suffisant pour Jupiter, il a encore d'autres flèches dans son carquois.

Flèche CSG

Pour accroître la fiscalisation de la protection sociale, ponctionner fortement les retraités est la méthode choisie par le passage d'un taux de CSG de 6,6 % à 8,3 % (dont 5,9 % déductibles). Certes, seuls 60 % des pensionné-e-s seront concerné-e-s, mais dès une pension brute de 1 200 €, cette hausse de 1,7 point de la CSG représente 20,40 € de perte mensuelle. Le fait qu'elle soit déductible ne produira qu'une économie fiscale minime (5,40 € contre 42,50 € pour 2 500 € de retraite brute, pour une personne seule). Et les retraités n'ont aucune compensation !

Flèche logement

Nombreux sont les locataires au revenu très faible qui bénéficient des APL ; ils subissent la baisse de 5 € de cette allocation. Concerné-e-s ou non par la hausse de la CSG, des retraité-e-s ou futurs retraité-e-s seront impacté-e-s par les attaques contre le logement social. Quant aux retraité-e-s, modestes propriétaires, louant un appartement pour compléter leurs retraites, les travaux nécessaires liés aux nouvelles normes en contraindront beaucoup à vendre.

Flèche santé

La réduction du champ de l'assurance maladie couvert par la Sécurité sociale atteint aussi les plus âgés. Déjà la logique de sélection par les risques est devenue une norme au sein des complémentaires : ainsi la MGEN a programmé, pour 2018, des augmentations annuelles de cotisations pour les retraité-e-s de + 5 % à + 7,5 % selon les offres. Le passage du forfait hospitalier de 18 à 20 € va accroître le coût annuel pour les mutuelles de 800 millions €, la FMNF a déjà prévu d'y faire face par de nouvelles augmentations de tarifs. Par ailleurs, l'étranglement des hôpitaux publics va avoir des effets délétères sur l'accès à la santé notamment pour les retraité-e-s.

Flèche dépendance

La réforme de la tarification dans les EHPAD a déjà baissé les dotations, les nouvelles baisses des dépenses publiques vont détériorer encore la qualité du service dans ces établissements. Les tarifs vont augmenter et plus nombreuses seront les pensions des résidents inférieures au coût de l'EHPAD !

Flèche services publics

La réduction du périmètre des services publics va affecter l'accès des retraité-e-s à ces services. De ce point de vue, la suppression progressive de la taxe d'habitation ne concernera pas ceux qui, isolé-e-s, ont un revenu annuel supérieur à 27 000 € (43 000 € pour un couple). Elle se traduira, surtout, à terme par une nouvelle baisse des ressources pour les collectivités locales déjà très pressurées. L'offre de services publics va se contracter. ■

TOUT LE MONDE EST FRAPPÉ

Des vieux dans la misère, des jeunes dans la galère..., les enfants et les familles aussi !

Tous les rapports en 2017 le confirment, celui de l'Observatoire des inégalités, celui du Secours Catholique... La précarité ne cesse d'augmenter en France. Aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Tout le monde est frappé : des femmes, des enfants, des jeunes – étudiants ou en recherche d'emploi –, des handicapés, mais aussi des seniors ou encore des actifs indépendants : artisans, agriculteurs, commerçants...

Un enfant sur cinq est concerné : la plupart appartiennent à des familles frappées par le chômage et un tiers sont élevés au sein d'une famille monoparentale. Mais ce sont aussi des enfants de salariés précaires, mal rémunérés.

Aujourd'hui, **20 % des jeunes adultes** vivent sous le seuil de pauvreté : le taux de chômage bat des records chez les moins de 25 ans (22,1 %). L'an dernier, la moitié des jeunes sans diplôme étaient sans emploi, contre un quart en 2001, selon le Céreq⁽¹⁾. Un étudiant sur cinq renonce à se soigner faute de moyens, selon la Croix-Rouge.

Quant aux seniors, ils sont aujourd'hui plus d'un million, soit 10 % de la population, à vivre avec moins de 1 000 euros par mois.

Et les mesures prises à la rentrée dernière ne risquent pas d'améliorer la situation : réforme des APL et baisse de 5 euros, augmentation de la CSG, gel des emplois aidés, suppression de l'ISF, maintien du CICE, de ses milliards, sans compter les attaques contre le code du travail et la réforme annoncée du chômage.



Jeunes et vieux s'y retrouvent.

Les associations de chômeurs avec des organisations syndicales tentent à leur niveau d'alerter les pouvoirs publics sur cette situation et de mobiliser salariés et précaires. C'était le cas tous les premiers samedis de décembre. Mais le mouvement n'est pas à la hauteur et nécessiterait une mobilisation d'ampleur. Le mouvement syndical doit s'adresser à cette population précaire de plus en plus nombreuse et lui donner les moyens de revendiquer car il n'est pas acceptable que près d'un tiers de la population n'ait pas le droit de vivre dignement en France en 2018. ■

(1) Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

POUR NE PAS CONCLURE

Et pourtant, l'argent existe

Appauvrir les retraité-e-s (entre autres) pour enrichir les riches : tel est l'axe politique défendu par E. Macron.

Misère pour un grand nombre, opulence pour certains... Des exemples :

- la fortune cumulée des plus grandes fortunes est passée de 22,9 milliards d'euros à 240,8 milliards d'euros entre 1997 et 2017. Progression de plus de 950 % sur la période (réf. : *Challenge* du 26/06/2017) ;
- en 2000, les entreprises du CAC 40 distribuent 33 % à leurs actionnaires. En 2016, alors que l'ISF existait, elles en distribuaient 57 % ;
- avec 40,6 milliards de dollars de dividendes versés aux actionnaires au 2^e trimestre 2017, la France se place au 2^e rang mondial après les USA (réf. : James Handerson *Global Dividend Index*) ;

- 20 milliards d'euros donnés aux entreprises au titre du CICE pour la création de 100 000 emplois, 200 milliards d'euros d'aides publiques et d'exonérations pour les entreprises ;
- 60 à 80 milliards d'euros d'évasion fiscale en France ;
- les 5 % des ménages les plus aisés captent 42 % des gains liés aux réformes fiscales de E. Macron (selon l'OFCE).

Oui, la France est un pays riche (sixième puissance mondiale), oui, l'argent existe. La paupérisation d'une partie de la population est un choix politique : le choix d'une société inégalitaire.

Le SNES-FSU en propose un autre : répartissons les richesses, rétablissons l'ISF, luttons contre l'évasion fiscale. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraité**s, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31.

RÈGLES DE SUCCESSIONS

Des nouveautés depuis le 1^{er} novembre 2017

De nouvelles dispositions s'appliquent en ce qui concerne l'envoi en possession, la renonciation à succession et l'acceptation à concurrence de l'actif net. Toutes ces démarches qui étaient effectuées jusqu'à cette date par les greffes des tribunaux de grande instance pourront désormais se faire devant notaire.

L'envoi en possession

Il obligeait le légataire universel, à savoir la personne désignée par testament olographe, à s'adresser au juge pour le contrôle de la validité du document et la vérification qu'il n'y avait pas d'héritier réservataire. Cette procédure entraînait un allongement de la durée de succession, une multiplication de formalités et un coût supplémentaire. Avec ce changement, pour éviter le recours au juge, le notaire doit vérifier que le légataire universel est bien la seule personne à hériter du patrimoine ; il doit porter ses mentions sur le procès-verbal de dépôt d'ouverture et description du testament. En cas d'opposition d'un tiers, la procédure antérieure est maintenue.

La renonciation à succession

Si un héritier, désigné par la loi ou un testament, souhaite refuser et renoncer à la succession, il peut s'adresser à un notaire qui effectuera les formalités auprès du tribunal de grande instance.

L'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net

Elle précise que les dettes de la succession sont à payer uniquement dans la limite des biens. L'héritier n'a pas à craindre pour ses biens personnels qui sont à l'abri des créanciers du défunt. Le notaire peut donner des conseils et se charger des formalités de la déclaration auprès du tribunal de grande instance du dernier domicile du défunt. ■

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

À payer en cas de travaux ou construction

La taxe d'aménagement est due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux : opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments existants.

Elle prend en compte plusieurs paramètres

du projet de construction : la somme des surfaces de plancher, closes et ouvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m ; la surface du bassin de la piscine ; l'installation d'une éolienne de plus de 12 m ; la surface de panneaux photovoltaïques fixés au sol ; l'installation légère de loisir comme par exemple les abris de jardin supérieurs à 5 m².

Elle est calculée sur un nombre de m² auquel est appliquée une valeur forfaitaire égale en 2017 à 799 euros en Île-de-France et à 705 euros partout ailleurs en France, selon la formule suivante : *surface taxable de la construction x valeur forfaitaire x taux*. Le taux est composé d'une part d'une taxe communale et d'autre part d'une taxe départementale. Pour la taxe communale, il faut se renseigner auprès de la mairie, la taxe départementale ne peut excéder 2,5 %.

Dans l'ensemble des projets de construction ou d'aménagement entrant dans la taxe d'aménagement, le législateur a prévu un abattement de 50 % pour les locaux d'habitation appartenant à des personnes bénéficiaires d'un prêt aidé sous certaines conditions, ainsi qu'aux cent premiers mètres carrés d'une habitation principale ou ses annexes (les deux cas n'étant pas cumulables).

La validation de l'autorisation d'urbanisme oblige son bénéficiaire à acquitter cette taxe en deux fois à douze et vingt-quatre mois lorsque son montant dépasse 1 500 euros, sinon en une fois à douze mois. ■



© lvn1 / Fotolia.com

Références législatives

Articles L331-1 à L331-34 du code de l'urbanisme : fiscalité de l'aménagement

LE PRIX GONCOURT DES LYCÉENS A 30 ANS

Une aventure bretonne devenue nationale

Dans les années 80, faire lire la rentrée littéraire au lycée apparut comme un défi.
Des initiatives voyaient le jour...



© Patrice Normand / Bruit de Lire

Des lycéens avec Gaël Faye, lauréat PGL 2016 pour *Petit Pays*.

L'une des premières fut celle du lycée Brizeux à Quimper en 1986. Mais c'est à Rennes, en 1988, que l'expérience Prix Goncourt des lycéens (PGL) naquit, organisée par le rectorat et la Fnac, soutenue par la ville. Académique l'année suivante, l'opération prit en 1990 une dimension nationale, avec l'accord de l'académie Goncourt proposant sa sélection de douze à quinze romans ; deux enseignants bretons ont particulièrement œuvré à sa réussite : Bernard Le Doze et notre camarade Jeannie Le Villio.

Depuis trente ans le PGL s'adresse à tous les types de lycées, urbains et ruraux, des Secondes aux BTS. Après une intense période de lecture, de la rentrée à la Toussaint, chaque classe choisit trois romans et élit un délégué pour l'une des six délibérations régionales. En novembre, la délibération nationale a lieu à Rennes, ville historique du PGL, et annonce un(e) lauréat(e). En 2017, environ 2 000 élèves d'une cinquantaine de classes ont ainsi participé au PGL.

L'association rennaise « Bruit de Lire », créée en 1991, joue un rôle majeur : le ministère de l'Éducation nationale lui donne la mission de mettre en œuvre le PGL et de prolonger sa dynamique dans le temps. La démarche, gratuite pour tous les élèves, offre de multiples potentialités : du cahier de bord aux échanges dans la classe, le lycée, les familles, en passant par des expositions au CDI (lieu essentiel de l'opération) ou des repas Goncourt ! Un club lecture s'installe souvent pour longtemps, en liaison avec celui de la bibliothèque publique. L'écriture y a sa place : concours de critique littéraire (en partenariat avec la région Bretagne), articles de presse, correspondance avec des écrivains. Comment oublier les rencontres nationales Goncourt, orchestrées par « Bruit de Lire », faites d'émotions partagées entre élèves et écrivains lus ? L'élève-lecteur est partout responsable de ses choix, de ses argumentations, de ses goûts.

Enrichissant la culture, la formation personnelle et citoyenne, le PGL est une des expressions de la sensibilité lycéenne.

Le fait qu'il soit désormais un prix reconnu et un argument de vente sont bien peu au regard de la découverte des romans, des bénéfices de la lecture et de la chaleur humaine des échanges ! Voilà une expérience exaltante, pour les lycéens comme pour les adultes les accompagnant, qui mérite trente nouvelles années de joie et de succès ! ■

JEAN-PIERRE LECOQ⁽¹⁾

(1) Militant SNES-FSU, comme Jeannie Le Villio, il a participé à l'aventure du prix Goncourt des lycéens.

L'ART DE PERDRE D'ALICE ZENITZER, PRIX GONCOURT DES LYCÉENS 2017



© Wikipedia / Raphaël456

Sans écrire une autobiographie, l'auteure s'exprime au travers de Naïma, en quête du passé algérien de sa famille inconnu pour elle.

Ali, son grand-père, en choisissant la France plutôt que le FLN a fait le choix de ceux qui deviendront les perdants : « *On croit n'être pas en train de s'engager et*

pourtant, c'est ce qui arrive ». Cette famille de « harkis » connaîtra l'exode brutal. Par leur parcours dans les camps, Rivesaltes puis Jouques, leur France imaginée s'évanouira au contact de la « France froide ». Les humiliations intériorisées par Ali et la résistance de son fils Hamid, père de Naïma, à assumer les choix de son père bloqueront la transmission aux générations suivantes de leur passé en Algérie.

Cette fresque passionnante est impossible à résumer. Le lecteur perçoit comment des détails de la vie et des relations contribuent à remodeler les identités et comment, aussi, il est possible de se construire en s'émancipant des contraintes sociales. Que des lycéens d'aujourd'hui aient décidé de primer cette œuvre signe l'ouverture de la jeunesse à l'altérité.

JEAN-LUC LE GUELLEC

VOYAGE EN ÉTRURIE

La réinvention d'une civilisation

Pendant des siècles, les Étrusques, comme les autres peuples voisins de Rome, Volsques ou Eques, n'ont été qu'un nom tombé dans l'oubli.

Un pays, un peuple disparu

Pas d'Étrurie sur une carte d'Italie : c'est la Toscane et le Latium que l'on parcourt, territoire limité au nord par l'Arno, à l'est et au sud par le Tibre, au bord de la mer tyrrhénienne. Des cités s'y étaient établies en hauteur, à l'abri des marais côtiers, sur des collines ou sur des promontoires dessinés par les rivières qui ont creusé le tuf. Pas de ruines apparentes : les villes de la dodécapole n'ont guère laissé de traces. Conquises par les Romains, pillées, elles ont été abandonnées à la végétation ou occupées au cours des siècles par des populations qui ont fait disparaître tout vestige étrusque.

Pas de documents écrits non plus : les Étrusques utilisaient pourtant un alphabet d'origine grecque, écrit de droite à gauche mais leurs textes sur supports périssables ont disparu, même les livres des augures et haruspices utilisés à Rome. Au début de l'Empire romain, l'Étrurie sombre dans l'oubli.

Le mystère étrusque

Il faudra attendre le XVIII^e siècle, la découverte de Pompéi, l'engouement pour les antiques pour que surgissent des merveilles artistiques extirpées de terre par des « tombaroli » peu scrupuleux. Les nécropoles, les tombeaux, de plus en plus sérieusement fouillés,



Allée des tombeaux à Cerveteri.

© M. O.

contiennent des richesses qui semblent à l'époque sans relation avec le développement des peuples autour de Rome. Les imaginations s'enflamment : les voyageurs, les amateurs d'art antique jouent avec l'idée d'un peuple venu d'ailleurs, voire extraterrestre...

Un miracle ? Comment, en effet, par rapport aux frustes peuples voisins, les Étrusques ont-ils pu accumuler tant de trésors, présenter un art de vivre aussi harmonieux ?

C'est que le territoire qu'ils occupent est fertile, permet des échanges fructueux (huile d'olive, vin, céréales...) avec tout le bassin méditerranéen dès le VIII^e siècle avant notre ère : Phéniciens, Phocéens, Ioniens, puis colons grecs du sud de l'Italie, cités grecques à leur apogée. Aux produits de la terre s'ajoute une richesse en minerais recherchés : fer, or, argent, cuivre, étain... Les Étrusques s'enrichissent : commerçants, marins, voire pirates, ils se procurent les plus beaux objets, accueillent des « migrants », exilés politiques, artisans qui transmettent leur savoir-faire. Ils développent par acculturation une civilisation, un art de vivre raffinés, inspirés de l'orient et du monde grec.



© Wikipédia : Arthur Laisis

BREF APERÇU HISTORIQUE

- **IX^e et VIII^e siècles** avant notre ère : développement de la civilisation dite villanovienne ou proto-étrusque.
- **VII^e et VI^e siècles** : période orientalisante puis archaïque. Apogée de la civilisation étrusque (tyrrhénienne pour les Grecs). Alliance de douze cités qui restent indépendantes (dodécapole). Des rois étrusques règnent à Rome : Tarquin l'Ancien (616-578 av. J.-C.) arrive au pouvoir, poussé par sa femme Tanaquil, appelée « la faiseuse de rois ». Tarquin le Superbe – l'arrogant – (534-509) est chassé à la suite du viol de Lucrece qui se suicide⁽¹⁾. C'est la fin de la royauté à Rome.

- **V^e siècle** : période classique. Début du déclin. Défaite navale face aux Grecs en 474. Entre l'invasion gauloise au nord et l'expansion romaine, les Étrusques s'affaiblissent.
- **IV, III et II^e siècles** : période hellénistique. Les guerres entre Rome, Tarquinia, Vulci et autres cités étrusques se terminent par des défaites. Les villes sont conquises une à une. Véies devient romaine en 396, la dernière cité étrusque, Volsinies (Orvieto), en 264.
- **I^e siècle avant J.-C.** : les Étrusques sont assimilés et obtiennent la citoyenneté romaine avant la fin de la république.

(1) Lire le récit qu'en fait Tite-Live, *Histoire romaine, livre I*. En l'absence de documents, bien des aspects sont légendaires et la chronologie reconstituée.

Le sourire étrusque

Les nécropoles de Tarquinia, de Cerveteri en particulier étonnent toujours par leur conception, leur étendue, et leur exceptionnelle richesse. C'est le monde des morts qui révèlent ce qu'ont été les vivants.

À la première période proto-étrusque ou villanovienne, domine l'incinération, les cendres disposées dans des urnes funéraires enterrées directement dans le sol ou d'abord placées dans des « champignons », pied creusé coiffé d'un chapeau de tuf. Mais c'est, adoptée de l'Orient, la pratique de l'inhumation dans des maisons hypogées qui illustre le mode de vie étrusque.

Un couloir s'enfonce sous terre, débouchant sur une salle d'apparat, décorée de fresques ou sculptée, où étaient placés les lits des morts, entourés de tous les biens nécessaires à une vie dans l'au-delà. Le mort a

Tombe familiale à Cerveteri.



droit aux plaisirs de la vie. On lui offre l'environnement le plus heureux possible : scènes de banquet, de danse, de musique, de jeux, de sport, de chasse ou scènes érotiques... La nature est foisonnante, des animaux fantastiques ou exotiques assurent la protection des morts ou soulignent leur puissance.



Mari et femme sont à égalité, une exception dans le monde antique. Les femmes ont un nom personnel (pas celui de leur gens), les mortes sont placées en vis-à-vis de leur conjoint, représentées aux côtés du mari, sur les lits peints des banquets ou sur les sarcophages. Le célèbre sourire étrusque orientalissant atteste de la félicité atteinte après la mort.

La multitude de coupes, vases, flacons de parfums,



Le banquet, fresque de la nécropole de Tarquinia.

bijoux, miroirs, fibules témoignent d'une existence luxueuse, de la recherche de beauté et raffinement. Image de la réalité étrusque ? Dans chaque cité, des « principes », clans de grandes familles, cumulent les richesses. Les différences sociales ne sont pas abolies, l'esclavage domine. Mais on peut imaginer que le faste de la vie des princes bénéficie aux clients, aux artisans qui les entourent. Puis au cours des siècles, la conception de la mort évolue : de la promesse de bonheur, on passe à l'idée d'un au-delà inconnaisable. Le mort est un plongeur figé dans sa chute : mer et bateau l'attendent mais les atteint-il ?

Dans les derniers temps, la mort prend un aspect plus dramatique : le corps est emporté par Vanth, la divinité ailée de la mort, et des « Charuns » bleus (en putréfaction ?) armés de marteaux scellent la porte peinte ou sculptée au fond de la tombe.

Les petits chevaux de Tarquinia

Des cités étrusques, il ne reste presque rien, sinon quelques fondations. Des fouilles ont cependant mis au jour des vestiges de temples, de nombreux ex-votos et offrandes aux diverses divinités du panthéon étrusque, assimilées aux dieux et héros grecs. Étonnants, les utérus à ovules-billes. Étonnantes, les statuettes filiformes à la Giacometti. Admirable, l'acrotère de l'extrémité du toit du temple à Tarquinia : un attelage de deux chevaux⁽¹⁾, symbole de l'interpénétration des cultures dans le monde méditerranéen.

Voyager en Étrurie, c'est voyager à travers le temps, dans le monde fantomatique de cités disparues, où le monde des morts a seul transmis ce qu'a été cette civilisation si brillante. Mais le présent bouscule ce retour dans le passé, des énormes monstres de croisière de Civitavecchia aux stations balnéaires de la côte : tourisme de masse et farniente sur le sable... ■

MICHÈLE OLIVAIN

(1) Dans le roman de M. Duras, aller enfin voir *Les petits chevaux de Tarquinia* serait le symbole d'un nouveau départ, de la volonté de sortir de la torpeur de ces vacances en Italie, écrasées de chaleur. Ne pas chercher dans ce livre un récit touristique ni une évocation des Étrusques !



© M. O.



© M. O.

AU MUSÉE DE L'HOSPICE COMTESSE À LILLE⁽¹⁾

Héros de fil et de bois

Divertissement des ouvriers, les spectacles de marionnettes à tringle, apparus au XIX^e siècle, s'inscrivent dans l'histoire industrielle du Nord et de villes comme Lille ou Roubaix.



Scénographie dans la salle des malades.

L'exposition transporte le visiteur sur les différentes scènes installées dans les caves et les petits théâtres autour des usines. Là s'animaient les comédiens de bois, chevaliers, dames de la haute société, mousquetaires ou encore héros populaires comme Jacques et Long-nez.

Inspirés de la littérature classique et des livrets d'opéra, les spectacles – pièces de cape et d'épée, drames historiques ou légendes locales – participent à l'éducation des classes populaires.

Au travers des portraits de Louis de Budt ou Louis Richard, est évoqué le savoir-faire des marionnettistes du Nord, inscrit dans le contexte de la révolution industrielle. Face aux conditions de vie et de travail difficiles, les ouvriers se font « tireux d'fichelles » pour ne pas faire appel à la charité publique. Ils offrent à leurs collègues et voisins une distraction peu onéreuse

(« al'comédie pour un sou », crient les enfants dans le quartier en agitant une clochette) et qui permet d'enchanter, pendant quelques heures, leur quotidien.

Ils se distinguent dans l'art de la manipulation mais aussi dans celui de modifier sa voix et de faire l'acteur, en jouant le rôle de plusieurs personnages à la fois.

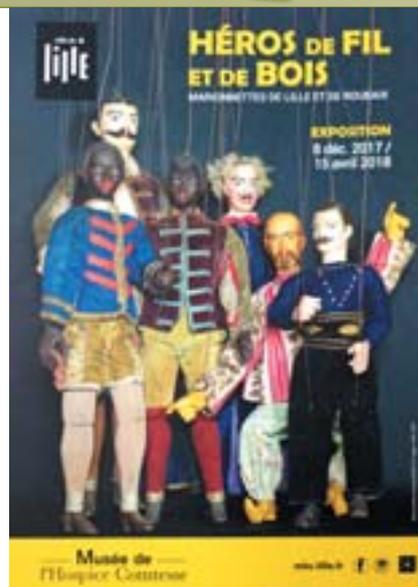
*Dimanche in r'venat d'pourmener
J'passes gaïment par un'courette
Intindant plusieurs cloqu's sonner,
J'm'ai dit : qu'ich'que cha peut bien ête
Quéqu'un est v'nu m'apprinte sans r'tard,
Qu'ch'étot pou' l'théât'e César*

Chanson de Charles Deccotignies (1828-1883) :

POUR EN SAVOIR +

Site internet : www.lille.fr/Nos-equipements/Musee-de-l-Hospice-Comtesse
• 32, rue de la Monnaie, Lille. Ouvert le lundi de 14 h à 18 heures et du mercredi au dimanche de 10 h à 18 heures.

L'hospice : passés les magnifiques bâtiments de la cour d'honneur et la salle des malades, le visiteur entre dans l'intimité d'une maison flamande des XVII^e et XVIII^e siècles avec la cuisine aux murs carrelés de faïence et le réfectoire aux meubles flamands sculptés. La chapelle, la pharmacie et le jardin médicinal reflètent la vocation spirituelle et hospitalière du lieu. À l'étage, dans le dortoir des religieuses sont présentées les collections d'arts appliqués illustrant la vie lilloise de l'Ancien régime à la Révolution française.



© A. H.

Dans la salle des malades de cet hospice fondé en 1237 par Jeanne de Flandre, sont mises en scène plus de 70 marionnettes et des vêtements, accessoires, affiches, peintures et photographies. On découvre aussi deux castelets (scènes où se déroulent les spectacles) et un rideau de scène.



Rideau de scène du théâtre de Louis de Budt, Lille, fin du XIX^e siècle. |

Les objets qui proviennent des collections du musée de l'hospice Comtesse, mais aussi de prêts d'une douzaine de musées dont le Mucem de Marseille sont magnifiques et dans un état de conservation exceptionnel. Avec une scénographie très réussie, cette exposition mérite le détour et nous permet de (re)découvrir les symboles d'une authentique culture populaire et de garder la mémoire des jours de fête où les ouvriers allaient « al'comédie » puiser un peu de rêve et de gaîté. ■

AGNÈS HURET

(1) Jusqu'au 15 avril 2018.

Lu sur un mur de l'exposition

Tout le monde sait que l'artiste tient à la fois du savant et du bricoleur : avec des moyens artisanaux, il confectionne un objet matériel qui est en même temps un objet de connaissance.

Claude Lévi Strauss

HANDS OFF OUR PENSIONS !

Les retraité-e-s britanniques dans le collimateur

Le système de retraite au Royaume-Uni est l'un des plus anciens et des plus complexes parmi les systèmes de retraite en Europe. Un des plus pénalisants aussi pour les travailleurs aujourd'hui.

Lancé au tout début de la révolution industrielle, le système de retraite par capitalisation a toujours été présent.

Des fonds de pensions au Welfare State

En 1908, les premières pensions sont payées par l'État aux plus de 70 ans.

En 1942, le rapport Beveridge tente une rupture pour « assurer la sécurité économique et sociale pour toutes les classes » après la guerre par une assurance nationale, obligatoire à taux fixe qui comprendra soins de santé, chômage et pension. À la différence du système bismarckien, il met l'État au centre

des décisions (assurance nationale, création du service de santé nationale). C'est le Welfare State (traduit – mal – par État Providence).

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, le système public de retraites a évolué vers un régime à deux étages : une pension forfaitaire faible de

l'État et une pension complémentaire publique ou privée.

Des réformes successives et brutales

Pendant les années Thatcher-Major, les « réformes » se sont succédé, dont l'allongement de la période de calcul du salaire moyen à toute la carrière, poussant ainsi les travailleurs vers plus de capitalisation (période de hausse boursière et de bulle spéculative). Des millions de Britanniques ont renoncé à leur complémentaire pour des fonds de pensions individuelles, choix négatif pour beaucoup. On se souvient du magnat Robert Maxwell vidant les fonds de pension et ruinant des milliers de retraités.

Et aujourd'hui...

Toute entreprise de plus de cinq salariés a l'obligation d'instituer des plans de retraite par capitalisation. La valeur des pensions des retraités dépend désormais du marché boursier ou immobilier...

La loi autorise à travailler jusqu'à 70 ans. Le droit à la retraite, à 65 ans pour femmes et hommes en 2018, est porté à 68 ans plus tôt que prévu, touchant 7 millions de personnes nées dans les années 1970, pour une économie de 0,4 point du PIB par an.

Le Royaume-Uni consacre aujourd'hui 5,2 % de sa richesse nationale aux retraites publiques (contre 13 % en France) et a décidé de stabiliser le temps passé à la retraite au niveau actuel, « c'est-à-dire 32 % de la durée de vie adulte moyenne (à partir de 20 ans) ». Cynique ! ■

MIREILLE BRETON,
JEAN-YVES BARBIER

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ **65,2 millions d'habitants** au Royaume-Uni (données 2015) dont 83 % en Angleterre, 9 % en Écosse, 5 % au Pays de Galles et 3 % en Irlande du Nord.
- ▶ **18 % ont 65 ans et plus.**
- ▶ **26 % des travailleurs britanniques** sont membres d'un syndicat (presque toujours affilié au TUC sauf en Irlande du Nord), 56,3 % dans le secteur public, 14,4 % dans le secteur privé.
- ▶ **Seulement 10 % des syndiqués le restent à la retraite**, regroupés dans la « National Pensioners convention ».
- ▶ **2 millions de retraités** vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- ▶ **L'espérance de vie recule** (H+F 81,6 ans, chiffres OMS) : les femmes de 65 ans en 2017 vivront 24,1 ans en moyenne (hommes 22,2 ans) contre 25,1 ans pour celles qui ont eu 65 ans en 2013 (hommes 22,8 ans).



© Freefoto.com

QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- **1908** : premières (très faibles) *state pensions* payées par l'État (plus de 70 ans) ;
- **1928** : première loi contributive (plus de 65 ans) ;
- **1940** : pension attribuée aux femmes à partir de 60 ans ;
- **1942** : *Beveridge Act* ;
- **1946** : *National Insurance Act* ;
- **1948** : *National Health Service* ;
- **1995** : *Pensions Act* ;
- **2001** : retraites par capitalisation obligatoire dans les entreprises ;
- **2010** : report progressif de l'âge de la retraite ;
- **2011** : grosse année de luttes des retraités.

FOCUS

Parler du Royaume-Uni n'est pas simple, des différences existent. Un exemple : l'Écosse envisage d'instaurer un revenu universel de 150 livres sterling (165 euros) pour les retraités (100 livres pour les actifs) par semaine et par personne qui remplacerait une partie de la protection sociale « britannique » actuelle.



UN HOMME ENGAGÉ

« De l'obstacle faire le passage »⁽¹⁾

Homme de convictions, Robert Guédiguian donne à voir le peuple dans ses doutes, ses errances, ses souffrances mais aussi ses bonheurs quotidiens illuminés par le soleil méditerranéen.



© Wikipedia / LandoltEgal

Robert Guédiguian

« Ce qui me réjouit, c'est de voir des vieux militants se demander comment rester fidèles à leurs convictions⁽²⁾ »

QUELQUES FILMS REPÈRES

• 1980 : *Dernier été* • 1985 : *Ki lo sa?* • 1997 : *Marius et Jeannette* (qui lui offre la gloire et dont il reconnaît qu'il marque un tournant dans sa carrière) • 2000 : *La ville est tranquille* • 2002 : *Marie-Jo et ses deux amours* • 2005 : *Le promeneur du Champ de Mars* • 2006 : *Le voyage en Arménie* • 2009 : *L'armée du crime* • 2011 : *Les neiges du Kilimandjaro* • 2017 : *La Villa*

RÉCOMPENSES (ENTRE AUTRES) : 1997 : prix Louis-Delluc • 2004 : prix René-Clair. Plusieurs sélections et prix à Cannes et dans les festivals internationaux de cinéma.

Son 20^e film est dans les salles. Avec *La Villa*, « film salutaire et teinté d'espoir » (Télérama), Robert Guédiguian retrouve sa côte marseillaise et ses acteurs fétiches : Ariane Ascaride, Jean-Pierre Daroussin et Gérard Meylan pour une sorte de bilan. Car le cinéaste est un homme à part dans le monde du cinéma. Réalisateur engagé qui, dès son premier film *Dernier été* en 1980, met en scène les « pauvres gens », ceux de Victor Hugo comme il l'indique lors de la sortie des *Neiges du Kilimandjaro*, ouvriers, salariés, petits patrons, chômeurs, déclassés... Ceux qui sont le peuple et portent ses convictions.

Homme engagé qui adhère très tôt au Parti Communiste et qui est encore intervenu dans la campagne électorale de 2017 pour appeler au triomphe des idées de gauche.

Producteur engagé qui, avec sept autres réalisateurs, « invente » la société Agat films et Cie-Ex Nihilo, qui finance ses films mais aussi ceux d'Amos Gitaï ou Lucas

« Être engagé, c'est être engagé à changer le monde. »

Belvaux et donne leur chance à des « inconnus » (Émilie Deleuze et Antony Cordier pour ne citer que les derniers). Société à la présidence tournante qui finance aussi des émissions ou des jeux vidéo.

Homme aux « trois acteurs » que l'on retrouve dans tous ses films par deux ou par trois, Ariane Ascaride, sa femme et sa muse depuis qu'il l'a rencontrée dans les années 1970 à la fac d'Aix-en-Provence (elle ne joue pas dans un seul film : *Le promeneur du Champ de Mars*) ; Gérard Meylan son copain depuis la maternelle à Marseille, leur ville natale, et Jean-Pierre Daroussin, rencontré à Paris et qui fait partie de la « famille » depuis 1985.

Homme de Marseille, plus particulièrement du quartier populaire de l'Estaque (*À mes yeux, ce quartier incarne le peuple. Je le connais bien, je le travaille comme un entomologiste, pour mesurer très précisément l'état du monde ouvrier*) où il naît en 1953 d'un père arménien et d'une mère allemande. Marseille, théâtre de presque tous ses films... ■

AGNÈS HURET

(1) André Benedetto, instituteur poète et directeur de théâtre à Avignon.
(2) *Télérama*, 23/03/2012.